

BREVET D'INSTRUCTEUR CROISIÈRE HAUTURIÈRE

Description du brevet

Ce niveau d'instructeur fait suite à l'obtention du brevet de Croisière avancée et à son enseignement en tant qu'instructeur de croisière avancée. Les candidats qui obtiennent ce brevet seront autorisés à donner la formation qui mène aux brevets de Croisière hauturière et d'Équipier de croisière hauturière. Les compétences des candidats en voile, en manœuvre et en navigation seront évaluées pour s'assurer qu'ils maîtrisent les compétences associées à ce niveau d'instruction. Par ailleurs, une bonne capacité à communiquer et de bonnes habiletés interpersonnelles constituent des éléments essentiels à l'obtention de ce brevet.

Il est prévu que ce brevet soit attribué en contexte d'enseignement en équipe avec un instructeur évaluateur de croisière hauturière. Les candidats devront prévoir du temps de plus pour compléter les documents de travail, étudier et se préparer pour la clinique. Une croisière hauturière est une croisière effectuée à plus de 100 milles du rivage le plus proche où la navigation se fait à l'aide d'astres et de moyens électroniques sans référence visuelle ou électronique à des reliefs terrestres.

Objectif

Préparer, évaluer la capacité et autoriser des instructeurs de croisière avancée d'expérience à offrir les programmes de Voile Canada qui mènent aux brevets d'Équipier de croisière hauturière et de Croisière hauturière. Au terme de ce programme, les candidats retenus devraient maîtriser les outils de base pour être prêts à concevoir un programme complet de formation et planifier et présenter des programmes de qualité qui permettront de bâtir les compétences et les connaissances des stagiaires pour les brevets de Croisière hauturière et d'Équipier de croisière hauturière de Voile Canada.

Conditions préalables :

Le candidat doit :

1. être âgé d'au moins 25 ans;
2. détenir un brevet d'Instructeur de croisière avancée de Voile Canada valide pour l'année en cours;
3. avoir accumulé, en qualité d'instructeur de croisière de Voile Canada, un minimum de 300 heures d'expérience d'enseignement, dont la moitié doit avoir été consacrée à l'enseignement sur l'eau. Il doit également avoir dispensé 2 stages de croisière avancée;
4. détenir le brevet de Croisière hauturière de Voile Canada;
5. avoir réussi le cours de Sécurité et survie au large de Voile Canada.
6. posséder une preuve d'expérience minimum en voile équivalente à :
 - a) un total 1 500 milles marins hauturier, à titre de chef de bord ou d'équipier de quart. Cette distance doit avoir été accumulée au cours de croisières au large totalisant au moins 200 milles chacune,
 - b) trois croisières hauturières différentes dont deux à titre de chef de bord, incluant une à plus de 200 milles de la côte;
7. être recommandé par un instructeur évaluateur de croisière hauturière senior dûment en règle pour l'année en cours;
8. démontrer les caractéristiques et motivations dignes d'un instructeur AC/AB de Voile Canada;
9. démontrer une volonté de soutenir les objectifs du programme AC/AB de Voile Canada.

Connaissances théoriques

Le candidat doit :

1. obtenir au moins 90 % à l'examen *Croisière hauturière – Partie A* de Voile Canada (examen à livre ouvert, à compléter à la maison);
2. obtenir au moins 90 % à l'examen *Croisière hauturière – Partie B* de Voile Canada (examen sans documentation, sous surveillance);
3. obtenir au moins 90 % à l'examen de *Navigation astronomique* et à l'examen de *Navigation avancée* de Voile Canada;

Habilités théoriques et évaluation

Le candidat :

1. démontrera une habileté pour enseigner, coacher et évaluer les principes de la navigation astronomique et avancée;
2. sera évalué sur son habileté à planifier, enseigner, coacher et évaluer une sélection d'objectifs de performance de la section de Connaissances théoriques du brevet de Croisière hauturière.

Compétences sur l'eau

Le candidat :

1. sera évalué sur son habileté à planifier, enseigner, coacher et évaluer une sélection d'objectifs de performance de la section des Compétences sur l'eau du brevet de Croisière hauturière;
2. planifiera et exécutera un atterrissage en terrain inconnu;
3. fournira un plan pour un programme menant au brevet de Croisière hauturière.

Résultats

À la fin de cette clinique, il existe trois possibilités quant à la réussite du candidat :

- a) Réussi et dossier complet;
- b) Formé – réussi et dossier incomplet (toutes les conditions préalables ne sont pas remplies; les examens / documents de travail / présentations ne sont pas complétés avec satisfaction);
- c) En formation – le candidat a échoué (il n'a pas les compétences voulues en voile, en matelotage, en planification et exécution de programme ou bien a eu un comportement non professionnel au cours de la clinique).

Les candidats qui n'ont pas réussi la formation recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification s'ils le désirent.

Les candidats qui ont réussi, mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu'ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

Brevets pouvant être délivrés

Brevet de Croisière hauturière et brevet d'Équipier de croisière hauturière ainsi que les brevets pouvant être délivrés par un instructeur de croisière avancée.

Remarques additionnelles

Les instructeurs doivent s'inscrire chaque année avant d'enseigner ou de conférer des certifications de Voile Canada.

Un candidat instructeur doit posséder tous les préalables avant de s'inscrire à un clinique pratique et doit respecter toutes les exigences de certification dans un délai de quatre mois suivant le dernier jour du Programme de perfectionnement des instructeurs (PPI) auquel il a participé.

La recertification est requise pour tous les niveaux d'instructeurs et s'obtient en participant à un programme de perfectionnement des instructeurs afin de renouveler ou d'améliorer les qualifications d'un instructeur ou d'un instructeur-évaluateur. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section sur la recertification des instructeurs sur le site Web de Voile Canada, à la page Instructeurs de quillard et de croisière, le Manuel des pratiques et procédures et votre association provinciale de voile.

Exigences d'ordre physiques pour les candidats

Ce programme est donné en formule « vie à bord » et comprend une croisière ininterrompue d'au moins cinq jours. Des périodes d'effort physique modéré pour le haut du corps, un niveau modéré de force dans les bras ainsi qu'une agilité et un équilibre suffisants pour permettre au candidat instructeur de se déplacer en toute sécurité sont nécessaires. Les candidats doivent obtenir un certificat médical maritime de Transports Canada pour pouvoir obtenir ce brevet d'instructeur (depuis le 1^{er} janvier 2016). Les candidats doivent être capables de prendre la responsabilité de l'embarcation utilisée pour l'enseignement et de la conduire, tant le jour que la nuit, sous voile et à moteur dans diverses conditions météorologiques, dont des vagues fortes et des vents dont la puissance peut atteindre ou dépasser celle d'un « coup de vent ». Les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent de bonnes aptitudes pour la communication et de bonnes compétences pour la formation; ils doivent être capables de démontrer qu'ils maîtrisent n'importe laquelle des compétences qui sont associées au brevet de Croisière hauturière. La capacité à gérer de petites équipes de même que l'endurance nécessaire pour assurer la conduite en toute sécurité de l'embarcation tout au long des séances de formation sont nécessaires.



**SAIL-VOILE
CANADA**

Entrée en vigueur : 18 avril, 2023

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir davantage sur la marche à suivre pour devenir un instructeur de quillard ou de croisière de Voile Canada, veuillez communiquer avec votre association provinciale de voile ou avec Voile Canada.